

Arrêté n° 2023-340

La Présidente de l'Université Lyon 2,

- Vu Le Code de l'éducation ;
Vu L'arrêté du 4 novembre 2016 relatif au certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur

Arrête :

Article 1 : Le jury de la 1^{ère} session de l'année universitaire 2023-2024 du CLES est composé ainsi qu'il suit :

Président : Emilie MAGNAT (MCF)

Les membres du jury :

Padraic LAMB (PRAG)
Isabel PRADAT-PAZ (PRCE)

Les membres suppléants :

Fiona EGAN (PRCE)
Laurence BONO (PRCE)

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à sa date de signature.

Fait à Lyon, le 28 novembre 2023

Pour la Présidente,
Par délégation
La Vice-présidente en charge de la formation
MK Lhomme

